

Berne, le 25 mars 1942.

16460

B.52.11.11.2.- GK.

D  
5. März 42

Monsieur le Chargé d'Affaires,

Ainsi que vous en aurez probablement été informé par les autorités d'occupation, le Dr Francillon se rend à Athènes, accompagné du Dr Beretta et des infirmières Hayoz et Gos, pour convoier des médicaments, des fortifiants et des pansements offerts à la Grèce par le "Comité d'actions de secours sous le patronage de la Croix-Rouge suisse".

Afin de vous mettre en mesure de bien saisir le caractère de cette mission et de pouvoir, le cas échéant, donner à M. Francillon des conseils en toute connaissance de cause, nous jugeons utile de vous en exposer sommairement la genèse.

Il y a un peu plus de six mois, un Comité, recruté parmi l'élite médicale et la finance suisse, a conçu le projet d'envoyer sur le front russo-allemand une ambulance composée de médecins et de personnel sanitaire suisses. Consulté à ce sujet, le Conseil fédéral a donné son agrément de principe, tout en souhaitant que cette initiative ne demeure pas isolée. Il s'en est suivi la constitution du Comité précité que préside le Colonel-Divisionnaire, à la retraite, J. de Muralt, Président de la Croix-Rouge suisse. A peu près au moment du départ de la première équipe de la mission sanitaire sur le front

A la Légation de Suisse,

A t h è n e s .

./ Dodis



Est, nous avons demandé à Rome, par l'intermédiaire de notre Légation, si le Comité pourrait envoyer en Grèce des chirurgiens et des orthopédistes pour soigner sur place les nombreux blessés de l'armée grecque, qui, d'après divers rapports concordants, étaient privés des traitements et prothèses que nécessite leur état.

Le Ministère des Affaires étrangères à Rome a accueilli cette initiative avec sympathie. Par contre, il semble que les autorités d'occupation n'aient pas réagi d'une manière aussi encourageante. Il a donc fallu sacrifier le projet primitif tant pour ce qui est de l'effectif de la mission que pour ce qui est de son objet. Pour finir, on a accepté un maximum de deux médecins et de deux infirmières et il a été spécifié que dans les communiqués à la presse on présenterait cette équipe comme "convoyeurs" des médicaments.

Nous ne pouvons pas nous défendre de l'impression que l'on ait un peu exagéré à Rome la résistance des autorités d'occupation en Grèce. Aussi souhaitons-nous qu'une fois sur place, le Dr Francillon et ses collaborateurs puissent faire davantage que remettre simplement à la Croix-Rouge hellénique ou à d'autres oeuvres les quelque cinq tonnes de produits qu'ils apportent de Suisse. Nous pensons notamment à l'oeuvre de secours aux enfants, une des principales tâches actuelles de la Croix-Rouge suisse, dont la réalisation pourrait bénéficier, dans une large mesure, des renseignements et des suggestions que M. Francillon rapporterait d'Athènes. Il est vrai que le Comité "Secours aux Enfants" de la Croix-Rouge suisse ne lui a pas conféré un mandat à cet effet, mais nous ne voyons pas pourquoi le Dr Francillon ne mettrait pas son voyage à profit pour étudier, avec toute la discrétion voulue, les possibilités d'hospitalisation en Grèce

- 2 -

même d'enfants grecs par les soins de la Croix-Rouge suisse. C'est, en effet, cette dernière formule qui paraît offrir le plus de chance de réalisation, étant données les difficultés qu'offrirait le transport d'enfants, au moins en grand nombre, de Grèce en Suisse.

En outre, si le Dr Francillon et ses collègues étaient sollicités de désigner les enfants à hospitaliser en Egypte, tâche pour laquelle le Dr Junod avait, à l'époque, proposé au Comité international l'envoi de spécialistes à Athènes, nous ne croyons pas qu'ils doivent s'y soustraire; cela à la condition naturellement d'observer le maximum de discrétion et d'éviter notamment que les journalistes n'associent la Suisse à l'Angleterre dans leurs dépêches sur cette opération d'évacuation et d'hospitalisation en territoires britanniques d'enfants grecs éprouvés par la guerre.

Enfin, nous pensons que les circonstances et le tact, dont saura faire preuve le Dr Francillon, l'amèneront peut-être à amorcer sur place le projet primitif de soins appropriés aux grands blessés grecs. Le fait qu'il est lui-même spécialiste en chirurgie orthopédique permet d'entretenir un certain optimisme à cet égard.

Nous savons que la Croix-Rouge allemande et son représentant à Athènes se sont beaucoup intéressés aux questions traitées dans la présente lettre. M. Francillon en a été dûment informé. En même temps, on lui a expliqué que, s'agissant d'une entreprise négociée par l'intermédiaire du Département Politique fédéral avec le Gouvernement italien en tant que puissance occupante, c'est avec les représentants de celui-ci et de la Croix-Rouge italienne en Grèce qu'il devait entretenir ses principaux rapports.

./.

Nous voyons, en effet, à l'observation de cette méthode une précaution élémentaire pour le succès de la mission et pour la sauvegarde de projets futurs plus ambitieux.

Nous vous remercions de l'aide - discrète, mais efficace - et des conseils que vous voudrez bien donner à nos compatriotes et vous prions d'agréer, Monsieur le Chargé d'Affaires, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

*Le Chef  
de la Division des Affaires étrangères*